



Monsieur le Député
Groupe parlementaire
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Etampes, le 12 juillet 2017

Monsieur le député,

Nous, Motards en colère de l'Essonne, nous nous adressons à vous, parlementaire et élu-e du peuple. Nous sommes lassés des décisions prises par les membres des gouvernements passés à l'encontre des usagers de la route et également citoyens que nous représentons avec nos 87 antennes départementales.

Au prétexte de sécurité routière, la Direction de la sécurité routière, le Premier ministre et le Ministère de l'Intérieur nous imposent toujours plus d'obligations et de règlements que nous considérons comme inadaptées, injustes, durs, toujours plus punitifs et pourtant inefficaces en matière d'amélioration des conditions de circulation de tous les usagers et particulièrement ceux que nous représentons.

Sans concertation et alors que la FFMC siège au Conseil national de sécurité routière où nos représentants sont peu entendus et encore moins compris (servent-ils d'alibi au gouvernement pour faire passer des mesures décidées d'avance ?), les fonctionnaires ministériels et les ministres en charge de ces questions nous ont imposé :

- Une obligation de changer nos plaques d'immatriculation qui étaient pourtant légales et homologuées jusqu'à présent, si celles-ci ne sont pas conformes au nouveau règlement qui s'impose le 1^{er} juillet 2017
- Depuis novembre dernier, l'obligation de porter des gants de moto « homologués » suivant un règlement absurde et tatillon qui permet aux forces de l'ordre de verbaliser des usagers pourtant déjà bien équipés, lesquels se voient retirer un point de leur permis de conduire, payer une amende de 68 € impossible à contester et ce alors que cette infraction fabriquée de toute pièce par des obsédés de la sécurité purement sécuritaire ne met pas en danger la vie d'autrui, ni même celle de l'auteur de l'infraction

Fédération Française des Motards en Colère de l'Essonne

Espace des associations Pierre Waldeck Rousseau – Allée du Docteur Bourgeois – 91150 - ETAMPES

Tél : 07.61.62.54.13 – contact@ffmc91.fr – www.ffmc91.fr

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la



- L'extension du permis A2 (permis moto limité à 35 KW, soit 47,5 ch. durant deux ans après l'examen) complique encore l'accès à la pratique de la moto et produit l'effet inverse à celui recherché, à savoir l'acquisition d'expérience de conduite, en poussant les néo-motards à attendre deux années sans moto pour pouvoir acheter le véhicule de leur choix
- La privatisation du réseau routier et des contrôles de vitesse, sans aucun effet sur la sécurité routière, à moins que le but véritable recherché par les bénéficiaires de ces mesures soit plutôt la sécurité rentière !

Alors que nous sommes sans cesse désignés comme les « mauvais élèves de la sécurité routière » (et nous rappelons au passage que les usagers de 2RM ne sont pas des enfants, mais des citoyens en âge de voter), alors que les fonctionnaires ministériels, des élus et de nombreux journalistes vedettes semblent considérer le fait de rouler en 2RM comme une déviance comportementale, nous tenons à rappeler que l'accidentalité des usagers de 2RM ne cesse de baisser (-12% ces quinze dernières années). Nous rappelons aussi aux parlementaires que les instances régulatrices de l'Etat (notamment la Cour des comptes et la Direction générale de l'administration) ont alerté à plusieurs reprises sur la dégradation et la paupérisation des réseaux routiers et sur l'augmentation des recettes et bénéfices des sociétés privées qui exploitent les autoroutes, tandis que les recettes des amendes produites par les radars ne cessent d'augmenter. En fait de « sécurité », celle mise en œuvre par le ministère de l'Intérieur est plus « rentière » que routière !

Et ce n'est pas tout ! Au motif de protéger l'Environnement (noble cause à laquelle nous sommes sensibles), la mise en place des zones à circulation restreinte (ZCR) dans les grandes agglomérations et l'obligation d'acheter et d'afficher une vignette Crit'Air entérine une ségrégation spatiale et sociale, entre les habitants des centres-villes et ceux des zones périphériques, entre ceux qui ont les moyens de remplacer leur véhicule ancien (et parfois très peu polluant) et ceux qui ne peuvent pas. De plus, nous autres usagers de 2RM, nous ne roulons pas au diesel, nos véhicules sont légers (6 fois moins lourd qu'une voiture moyenne), prennent peu de place en circulation et en stationnement (4 fois moins qu'une voiture moyenne) au point qu'ils sont reconnus par l'Union européenne comme des véhicules à prendre en compte comme alternative aux questions de mobilités... mais cette reconnaissance n'existe pas en France, alors que les règlements de l'UE sur les seuils de pollution nous sont présentés comme motifs à limiter l'usage des véhicules !

A ce titre, la FFMC a interpellé les ministres concernés, madame Royal et aujourd'hui Monsieur Hulot pour leur demander d'engager une concertation sur les points qui nous préoccupent... nous n'avons jamais reçu de réponse, si ce n'est que leur mépris pour les citoyens que nous sommes.

Monsieur (madame) le député, ça suffit : depuis des années, nous participons à toutes les propositions de concertation, conciliation, groupes de travail, colloques... Depuis des années (depuis la création de la FFMC en 1980), nous avons œuvré (sur nos fonds propres et avec nos bénévoles) à l'amélioration de la sécurité des usagers en deux-

